

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2389

8 décembre 2009

### SOMMAIRE

Advent Dahlia (Luxembourg) S.à. r.l. ....	114672	Gofinco Holding S.A. ....	114642
Aeneas Holdings SA .....	114641	Iberian Cosmetics Group S.A. ....	114663
AGIFESA, Arbed Group Investors for Elec- tronic Sales .....	114645	International Investments & Properties S.A. ....	114642
ALPHA FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	114636	Jacobs Möbelhandelsagentur S.à r.l. ....	114626
Alpina International Holding S.A. ....	114647	King's Cross Asset Funding 54 .....	114670
Annik S.C.I. ....	114658	La Rose S.A. ....	114647
Athena Sicav .....	114647	Le Lys S.A. ....	114650
B & G Laborservice Sàrl .....	114651	Lucarnon S.A. ....	114642
Casares S.A. ....	114650	Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l. ....	114651
CB Invest S.A. ....	114641	Opus Securities S.A. ....	114670
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. ....	114669	Orgalux T. & G. Sàrl .....	114635
Cemex Premium Finance KFT (Succursale Luxembourg) .....	114662	Oriflame Cosmetics S.A. ....	114662
Charisma Investments S.à r.l. ....	114665	Pogola S.A. ....	114666
China Manufacturers Trading Luxembourg Sàrl .....	114672	Real Estates International Holdings S.A. .....	114645
Comma-Lux Soparfi S.A. ....	114672	REIP P-first S.à r.l. ....	114626
Corehold S.A. ....	114645	Roudemaart S.à r.l. ....	114648
Corehold S.A. ....	114645	Secural .....	114647
Corporate Finance Management S.A. ...	114641	Silvretta S.A. ....	114667
D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l. ....	114666	Snakes & Doves S.à r.l. ....	114662
Dival S.A. ....	114642	Spanworx S.A. ....	114626
Du Parc Holding S.A. ....	114645	Sudring Holding S.A. ....	114634
ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l. ...	114626	Sudring Holding S.A. ....	114636
Euroalex S.à r.l. ....	114660	Sureau S.A. ....	114666
Executive Euro Management S.A. ....	114637	Tarkett Laminate, S. à r.l. ....	114662
Fame Holdings S.à r.l. ....	114635	TAT Oil Capital Holding S.A. ....	114664
Feni Holding S.A.H. ....	114650	Theaterfrënn Bieles asbl .....	114653
Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l. ...	114634	United Technologies Luxembourg S.à r.l. .....	114636
Financière Joseph II S.A. ....	114647	UT Luxembourg Holding II S.à r.l. ....	114651
Foca Investments S.A. ....	114636	UT Luxembourg Holding I S.à r.l. ....	114641
Foca Investments S.A. ....	114636	Vanstar Luxembourg Holding S.A. ....	114650
GFMI S.à r.l. ....	114642	W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem- bourg S.à r.l. ....	114655

**Jacobs Möbelhandelsagentur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 9, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 70.714.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

*Expert Comptable - Fiduciaire*

Signature

Référence de publication: 2009146129/12.

(090176773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**REIP P-first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.572.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

*Expert Comptable - Fiduciaire*

Signature

Référence de publication: 2009146130/12.

(090176767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Spanworx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 98.620.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

*Expert Comptable - Fiduciaire*

Signature

Référence de publication: 2009146131/12.

(090176762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B-135.353.

represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 12<sup>th</sup> November 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

- Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

### Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

### Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable. -

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

### **Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

## **Chapter IV. - General Meeting of Shareholders**

### **Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. - Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> October and ends on the 30<sup>th</sup> September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30<sup>th</sup> September 2010.

### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, employee, residing professionally at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employee, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 12 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapter I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les "Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que - pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avois de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avois et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée; Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

#### **Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés(s) - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

## **Titre V. - Exercice social**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI. - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2010

### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-

## Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Mark Houston, employé privé, demeurant professionnellement au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. David Cunnington, employé privé, demeurant professionnellement au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, Royaume-Uni; et

- M. Michael Chidiac, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- M. Godfrey Abel, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: A. DAUREL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

-POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-neuf novembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147490/423.

(090178495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 67.480.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Monsieur Cornet Jean

Gérant

Référence de publication: 2009146148/12.

(090177166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Sudring Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146152/10.

(090177222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Orgalux T. & G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 119.280.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 17 novembre 2009.

*Pour Orgalux T. & G. S.à r.l.*

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009146185/15.

(090176731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Fame Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.798.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil neuf, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marie Joseph Marc LAGESSE, comptable, avec adresse professionnelle à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "FAME HOLDINGS S.à r.l.", ayant son social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 97.798, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 23 janvier 2004. Les statuts n'ont plus été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Que le comparant Monsieur Marc LAGESSE, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "FAME HOLDINGS S.à r.l." et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique, la FIDUCIAIRE NATIONALE, avec siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, numéro R.C.S. Luxembourg B 15.319, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et Interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Lagesse et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48151. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147458/45.

(090178351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**Foca Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.810.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146153/10.

(090177218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Sudring Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146154/10.

(090177216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**ALPHA FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.614.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146155/10.

(090177214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Foca Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.810.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146156/10.

(090177213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.055.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

---

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi: 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009146570/14.

(090177212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Executive Euro Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.028.

L'an deux mille neuf,

Le dix novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EXECUTIVE EURO MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1603 du 31 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.028.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Gerty MARTER, employée privée, demeurante Bigonville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric BOLUDA, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Adaptation de la forme juridique de la société à celle d'une société anonyme unipersonnelle.

2. Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que la société ne comporte plus qu'un seul actionnaire, et elle décide donc de modifier les statuts pour leur donner la teneur de ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**"Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EXECUTIVE EURO MANAGEMENT S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en informatique, audiovisuel, télécom, communication, ainsi que l'information et les activités de marketing en rapport avec ces domaines.

La société a également pour objet le conseil en image professionnelle, le coaching en image et le développement personnel.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital social pourra être porté à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) par la création et l'émission de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs, respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs, respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

## Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier juin de chaque année à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Boluda, G. Marter, L. Tran, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 47638. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009147436/217.

(090178708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**CB Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.311.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146161/10.

(090177248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Corporate Finance Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.407.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146162/10.

(090177247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Aeneas Holdings SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.250.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146163/10.

(090177244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009146571/14.

(090177205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**International Investments & Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 41.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146164/10.

(090177242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Lucarnon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146165/10.

(090177240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Dival S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 37.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146166/10.

(090177237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Gofinco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146167/10.

(090177235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**GFMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle le 2000.  
R.C.S. Luxembourg B 149.290.

## STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le treize novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## ONT COMPARU:

- 1) Monsieur René-Paul RUSZKIEWICZ, salarié, né à Hayange (France), le 15 août 1956, demeurant à F-57240 Sere-mange, 34, rue Flacon (France);
- 2) Monsieur Michel BERVEILLER, administrateur de société, né à Metz (France), le 14 janvier 1971, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 6, place du Temple (France);
- 3) Madame Sophie DILIGENT, enseignante chercheur, née à Laxou (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1972, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 6, place du Temple (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée GFMI S.à r.l., (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet tous travaux de bâtiment y compris les travaux publics, les travaux industriels, et le génie civil, ainsi que la réalisation et entretien de fours industriels.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à la commune de Roeser.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent parts (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur René-Paul RUSZKIEWICZ, salarié, né à Hayange (France), le 15 août 1956, demeurant à F-57240 Seremange, 34, rue Flacon (France), cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Michel BERVEILLER, administrateur de société, né à Metz (France), le 14 janvier 1971, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 6, place du Temple (France), vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Sophie DILIGENT, enseignante chercheur, née à Laxou (France), le 1 <sup>er</sup> juillet 1972, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 6, place du Temple (France), vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3378 Livange, Zone Industrielle le 2000.

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur René-Paul RUSZKIEWICZ, salarié, né à Hayange (France), le 15 août 1956, demeurant à F-57240 Seremange, 34, rue Flacon (France).

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RUSZKIEWICZ - BERVEILLER - DILIGENT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2009. Relation GRE/2009/4213. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147482/122.

(090178672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**Corehold S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.064.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146168/10.

(090177234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Corehold S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.064.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146169/10.

(090177230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Du Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.261.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146170/10.

(090177229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Real Estates International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.054.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146171/10.

(090177227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.007.

---

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales", une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83007, constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 2001, publié au Mémoriale, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 9 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Béragère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline CANONICO, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Approbation des comptes de l'exercice 2009 clôturés au 30 septembre 2009.

2.- Mise en liquidation de la société.

3.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est soumis à l'assemblée les comptes annuels de l'exercice 2009 clôturés au 30 septembre 2009 et qui se trouvent joints au procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée ayant pris connaissance des documents, approuve ces comptes annuels.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

"ArcelorMittal Luxembourg", société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. POIRIER, C. CANONICO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13368. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147096/57.

(090177555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Alpina International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 23.477.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

- Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Alpina International Holding S.A., dont le siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, a été dénoncé en date du 4 janvier 1996 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sandrine Sigwalt

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009146569/17.

(090177010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Secural, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 26.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146172/10.

(090177225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**La Rose S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 44.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146173/10.

(090177312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146174/10.

(090177318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Financière Joseph II S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 44.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146176/10.

(090177328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Roudemaart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 5, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 149.292.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

## A COMPARU:

Madame Nadine KOULLEN, sans état particulier, née Luxembourg le 12 mars 1963, demeurant à L-8280 Kehlen, 35A rue de Mamer.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Roudemaart S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les CENT (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, à savoir:

Madame Nadine KOULLEN, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

#### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Nadine KOULLEN, prénommée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à 5, rue de Kleinbettingen à L-8436 STEINFORT.

114650

*Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. KOULLEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009147495/116.

(090178895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**Feni Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146177/10.

(090177326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Le Lys S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146178/10.

(090177334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Vanstar Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.771.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146180/10.

(090177355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Casares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009146072/12.

(090177107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**B & G Laborservice Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 126.939.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 16 novembre 2009.

*Pour B & G Laborservice*  
International Consulting Worldwide Sàrl  
2, rue de la Moselle  
L-5447 Schwebsange  
Signature

Référence de publication: 2009146186/15.

(090176726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 119.325,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.594.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi:  
560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

*Pour extrait conforme*  
Signature

Référence de publication: 2009146572/15.

(090177201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 144.659.

In the year two thousand and nine.

On the sixth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Red 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B144380;

2.- GEAF International 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, R.C.S. Luxembourg number B117206.

Both are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

These appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole actual partners of Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, R.C.S. Luxembourg number B144659, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on the 19<sup>th</sup> of December 2008, published in the Mémorial C number 491 of the 6<sup>th</sup> of March 2009, and whose articles of incorporation have been amended by deed of Maître Joëlle Baden, notary prenamed, on the 2<sup>nd</sup> of March 2009, published in the Mémorial C number 736 of the 6 of April 2009,

and that they have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to transfer the registered office of the company from L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the paragraph 1 of article 4 of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

*Third resolution*

The shareholders decide to accept the resignation of Mr Michel de Groote and Mr Raf Bogaerts as managers of the Company with effect as of today and resolve to discharge them for the performance of their duties until the date of the present Extraordinary General Meeting.

*Fourth resolution*

The shareholders decide to appoint as new managers of the Company:

- Mr Hermann-Günter Schommarz, accountant, born in Amersfoort (South Africa), on 20 November 1970, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

- Mr Stewart Kam-Cheong, independent auditor, born in Port Louis (Mauritius Island), on 22 July 1962, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The term of office of the managers shall end at the general meeting at which the annual accounts for the year ending 31 December 2009 will be presented.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le six novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Red 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B144380;

2.- GEAF International 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg numéro B117206.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées actuelles de Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, R.C.S. Luxembourg numéro B144659, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 491 du 6 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire prénommé, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 736 du 6 avril 2009,

et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

114653

*Première résolution*

Les associées décident de transférer le siège de la société de L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 4 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

*Troisième résolution*

Les associées décident d'accepter la démission de Monsieur Michel de Groote et Monsieur Raf Bogaerts comme gérants de la société avec effet ce jour et décident de les décharger de l'exécution de leurs missions jusqu'au jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

*Quatrième résolution*

Les associées décident de nommer comme nouveaux gérants:

- Monsieur Hermann-Gunter Schommarz, comptable, né à Amersfoort (Afrique du Sud), le 20 novembre 1970, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

- Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 22 juillet 1962, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale au cours de laquelle les comptes annuels pour l'année se clôturant au 31 décembre 2009 seront présentés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2009. Relation GRE/2009/4185. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147103/111.

(090177547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Theaterfrënn Biele asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4477 Belvaux, 60, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg F 8.147.

—  
STATUTS

Date de constitution: 13 Novembre 2009

Entre les soussignés:

1. Président: Herr Robert
2. Vice-Président: Leyers-Bichler Annette
3. Trésorier: Troes Danielle
4. Trésorier Adjoint: Leyers Tom
5. Secrétaire: Frost Fabienne
6. Secrétaire Adjoint: Kayser Mike
7. Membres: Schmitt-Court Carmen, Leyers Henri, Pierrot Romain, Heinz Fernand

Et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et de certaines autres dispositions législatives.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination „Theaterfrënn Bieleas asbl". Son siège est fixé dans la Commune de Sanem à 60 rue de la Poste L-4477 Belvaux et sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique théâtrale et la formation théâtrale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à l'activité théâtrale et socio-culturelle.

**Art. 3.** L'association se compose des membres du Conseil d'Administration, acteurs/actrices, régisseurs, techniciens, porte-drapeau et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission orale au Conseil d'Administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

**Art. 5.** Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire par voie écrite;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée décide de l'exclusion à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Art. 7.** Les membres actifs, qui ont atteint l'âge de 18 ans, forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

**Art. 8.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter de modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration, le porte-drapeau et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, les recettes et dépenses de l'année écoulée, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le Conseil d'Administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 10.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le Conseil d'Administration et se feront par simple lettre au moins 15 jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 11.** L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres peuvent prendre connaissance.

**Art. 13.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 1994.

**Art. 14.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres majeurs au moins et de treize membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président est élu à la majorité de 2/3 des voix par vote secret de l'assemblée générale pour la durée de 2 ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Le Conseil d'Administration doit être composé de membres actifs. En cas de vacances, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement exoier le mandat de l'administrateur remplacé.

Les régisseurs sont présentés par le Conseil d'Administration et approuvés par les acteurs/actrices et techniciens.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein, après les élections, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 18.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

**Art. 19.** Le Conseil d'Administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de la société dans les cas qui ne sont pas régis par les présents statuts ou la loi.

**Art. 20.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée fin décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par trois vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du Conseil d'Administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le Conseil d'Administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans des activités, le titre de „membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier.

**Art. 23.** Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association reviendra à l'office social de la Commune de Sanem.

**Art. 24.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 4 mars 1994

Référence de publication: 2009147409/97.

(090178825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127 366 and whose registered office is at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, and

2. - W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg (H2) S.C.S., a société en commandite simple, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127 367 and whose registered office is in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand-Rue, both companies being represented here by M<sup>e</sup> Hassane DIABATE, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on September 30, 2009, which said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are the sole shareholders of "W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127 368 and whose registered office is in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue incorporated on May 2, 2007 by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 1225 on June 21, 2007 (the "Company").

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to enact the following:

I. THAT THE AGENDA OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY IS THE FOLLOWING:

*Agenda*

Decision to amend the Company's articles of association by restating article 4 to read as follows:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may use its funds to invest in any kind of real estate or real estate related assets in Luxembourg and abroad.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

II. THAT THE GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF THE COMPANY, HAS TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTION:

*Resolution*

The shareholders resolved unanimously to amend the Company's articles of association by restating article 4 to read as follows:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may use its funds to invest in any kind of real estate or real estate related assets in Luxembourg and abroad.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 127 366, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, et

2. - W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg (H2) S.C.S., une société en commandite simple constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 127 367, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand-Rue, ces deux comparantes représentées aux présentes par Me Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui

délivrées en date du 30 septembre 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le soussigné notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumis ensemble avec elles aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l.", constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro d'immatriculation B 127 368, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225 le 21 juin 2007 (ci-après "la Société").

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

#### I. QUE L'AGENDA DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ EST LE SUIVANT:

##### *Agenda*

Décision de modifier les statuts de la Société par la refonte de l'article 4, qui devra avoir la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans toutes sortes de biens immobiliers ou actifs en rapport avec des biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut aussi participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

#### II. QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ A PRIS LA RÉSOLUTION SUIVANTE:

##### *Résolution*

Les associés décident à l'unanimité de modifier les statuts de la Société par la refonte de l'article 4, qui devra avoir la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans toutes sortes de biens immobiliers ou actifs en rapport avec des biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut aussi participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

##### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de ce qui précède, sont estimés à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diabate, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 octobre 2009. LAC/2009/40606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009147418/135.

(090178595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Annik S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9029 Warken, 36, Cité Bourschterbach.

R.C.S. Luxembourg E 4.189.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Bob LEESCH, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg

le 27 mars 1975 (matr. 1975 03 27 098), demeurant à L-9029 Warken, 36, Cité Bourschterbach;

2) Madame Peggy SCHILLING, institutrice, née à Clervaux le 3 février 1975 (matr. 1975 02 03 089), épouse de Monsieur Bob LEESCH, demeurant à L-9029 Warken, 36, Cité Bourschterbach;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "ANNIK S.C.I."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Warken; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- €) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Bob LEESCH, prénommé, cinquante (50) parts sociales;

- par Madame Peggy SCHILLING, prénommée, cinquante (50) parts sociales.

Total: cent (100) parts sociales.

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun

agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 10.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-proprétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

**Art. 11.** La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution ont évalués à approximativement six cents euros (600,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société, Monsieur Bob LEESCH et Madame Peggy SCHILLING, prénommés;
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants;
- 3) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- 4) Le siège de la société est établi à L-9029 Warken, 36, Cité Bourschterbach;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LEESCH, P. SCHILLING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2009. DIE/2009/10809. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 18 novembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009147434/105.

(090178524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of March

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"EUROLIEUM S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.854,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, by virtue of a proxy, given under private seal on 27 March 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Euroalex S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.695 incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 October 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 30 December 2004 (number 1330, page 63836), and whose bylaws have been amended pursuant to a notarial deed on 16 December 2004, published in the Mémorial C on 27 August 2005 (number 826, page 39629).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and twenty thousand Euro (EUR 220,000.-), so as to raise it from its present amount of five hundred and thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 537,400.-) up to seven hundred and fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 757,400.-) by the issue of two thousand and two hundred (2,200) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The two thousand and two hundred (2,200) New Shares are subscribed by EUROLIEUM S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment, for an aggregate amount of twenty-two million Euro (EUR 22,000,000.-).

The total contribution of twenty-two million Euro (EUR 22,000,000.-) for the New Shares are allocated as follows: (a) two hundred and twenty thousand Euro (EUR 220,000.-) are allocated to the share capital of the Company and (b) twenty-one million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 21,780,000.-) are allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the managers of the Company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred and fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 757,400.-) represented by seven thousand five hundred and seventy-four (7,574) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid up."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

"EUROLIEUM S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854,

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Euroalex S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.695, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 30 décembre 2004 (numéro 1330, page 63836) et dont les statuts ont été amendés suivant acte notarié le 16 décembre 2004, publié au Mémorial C le 27 août 2005 (numéro 826, page 39626).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trente-sept mille quatre cents Euros (EUR 537.400,-) jusqu'à sept cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 757.400,-) et ce par la création et l'émission de deux mille deux cents (2.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les deux mille deux cents (2.200) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par EUROLIEUM S.à r.l., prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant de vingt-deux millions d'Euros (EUR 22.000.000,-).

L'apport total de vingt-deux millions d'Euros (EUR 22.000.000,-) afférent aux Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: (i) deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-) au capital social de la Société et (ii) vingt et un millions sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 21.780.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence et le montant de ladite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signées par le souscripteur et par un rapport d'évaluation signé par les gérants.

#### Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 757.400,-) représenté par sept mille cinq cent soixante-quatorze (7.574) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3831. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147454/110.

(090178929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

---

**Tarkett Laminate, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 116.033.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 novembre 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009145793/13.

(090175892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Cemex Premium Finance KFT (Succursale Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.905.

---

Suite aux résolutions prises en date du 14 octobre 2009 par les gérants de la Succursale de transférer avec effet au 15 octobre 2009 le siège social de la Succursale du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, il convient désormais d'indiquer la même adresse comme étant l'adresse professionnelle de Monsieur Barend DE GEUS, gérant de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145803/13.

(090176324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, rue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 21 septembre 2009*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 septembre 2009 que la Société a transféré avec effet au 16 novembre 2009 son siège social du 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 24, rue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145804/13.

(090176193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Snakes & Doves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.614.

---

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Jeanne NALIN, gérante de société, née à Chatenay-Malabry, (France), le 24 janvier 1975, demeurant à L-5951 Itzig, 18, rue des Arbustes.

2) Monsieur Alexandre JENN, employé privé, né à Colmar, (France), le 6 mars 1970, demeurant à L-5951 Itzig, 18, rue des Arbustes.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Snakes & Doves S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5951 Itzig, 18, rue des Arbustes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142614, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2732 du 10 novembre 2008,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Itzig à L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4238. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147445/41.

(090178913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**Iberian Cosmetics Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 68.241.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 5 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme IBERIAN COSMETICS GROUP S A avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sylvie DENAYER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 juillet 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal."

Pour extrait conforme

Maître Sylvie DENAYER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009145806/321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04677. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090176188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**TAT Oil Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 101.303.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH, a company incorporated under german laws, having its registered office in D-61267 Neu-Anspach, Eisenbachweg 41 (Germany), registered with Amtsgericht Frankfurt am Main under the number HRB 74624,

here represented by Mr Giovanni LA FORGIA, employee, with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

by virtue of a proxy with power of substitution given on September 22<sup>nd</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the corporation "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A.", having its principal office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 28<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 825 of t August 11<sup>th</sup>, 2004:

- that the capital of the corporation "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A." is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, fully paid;

- that EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH, being sole owner of the shares and liquidator of "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that he will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company and the statutory auditor for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A Comparu:

La société EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH, société de droit allemand, ayant son siège social au 41 Eisenbachweg à D-61267 Neu-Anspach (Allemagne), immatriculée au Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRB 74624,

ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée le 22 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A.", ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 825 du 11 août 2004;

- que le capital social de la société "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A." s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement libérées;

- que EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

- que EFREMOV-KAUTSCHUK-GMBH, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société "TAT OIL CAPITAL HOLDING S.A." est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 02 novembre 2009. Relation: MER/2009/2002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009147469/87.

(090178410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

### **Charisma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 93.045.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 5 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CHARISMA INVESTMENTS S. à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sylvie DENAYER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 juillet 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal."

Pour extrait conforme

Maître Sylvie DENAYER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009145809/321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090176146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Pogola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 50.986.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

"Par jugement rendu en date du 5 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme POGOLA S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sylvie DENAYER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 juillet 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal."

Pour extrait conforme  
Maître Sylvie DENAYER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009145820/321/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090176109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Sureau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 49.114.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009146073/12.

(090177109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.527.

incorporée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte passé par devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529, le 13 mars 2006.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C 2662 du 31 octobre 2008.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 16 octobre 2009, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2009, relation: EAC/2009/12540

qu'il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.527 et que la société à responsabilité limitée D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l., prénommée, a définitivement cessé d'exister,

que la société D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009145860/28.

(090176350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

---

**Silvretta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.073.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "SILVRETTA S.A.", R.C.S. Luxembourg B 89.073, incorporated by a deed of Maître Martine WEINANDY, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated September 16<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1575 of November 2<sup>nd</sup>, 2002. The Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated December 17<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations, number 215 of February 28<sup>th</sup>, 2003.

The meeting opens with Mr Pieter VAN NUGTEREN, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator the limited liability company "MONTBRUN REVISION S.à.r.l.", with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 67.501 in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

#### Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (1.200,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "SILVRETTA S.A.", R.C.S. Luxembourg B 89.073, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine WEINANDY, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence au Luxembourg, le 16 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1575 du 2 novembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 28 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée "MONTBRUN REVISION S.à.r.l.", ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.501 (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Nugteren, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45013. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147462/134.

(090178375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

**CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.200,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2009*

En date du 12 novembre 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante

- de nommer Monsieur Fabrice ROCHU, né le 11 décembre 1974 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 35, boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Monsieur Thibault de Valence de Minardière
- Monsieur Fabrice Rochu
- Monsieur Guy Harles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009145861/21.

(090176548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Opus Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.001.

—

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 novembre 2009*

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2009.

A Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009145878/15.

(090177162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**King's Cross Asset Funding 54, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.659.

—

In the year two thousand nine,

on the twenty-eighth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Andreas DEMMEL, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 27 October 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 54 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131659, incorporated by a notarial on 11 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2344 on 18 October 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint:

"MOURANT LUXEMBOURG S.A.", a société anonyme with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409) as sole liquidator of the Company:

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Andreas DEMMEL, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 54 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131659, constituée suivant un acte notarié en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2344 du 18 Octobre 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Seconde résolution*

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"MOURANT LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme, avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409).

#### *Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13205. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147100/103.

(090177549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Advent Dahlia (Luxembourg) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 139.650.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146108/10.

(090177079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**Comma-Lux Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.057.

Les comptes au 31.12.2006 de la société COMMA-LUX SOPARFI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2009.

FFF Management & Trust S.A.

Signature

Référence de publication: 2009146054/13.

(090176894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---

**China Manufacturers Trading Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 66.803.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

- Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée China Manufacturers Trading Luxembourg S.à.r.l., dont le siège social à L-5374 Munsbach, 73, rue du Château, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sandrine Sigwalt

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009146568/17.

(090177015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

---